

Extrait du Registre des délibérations

Conseil Municipal du 31/10/2024 à 18 h 00

Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Jacques MEYER, Madame Nadège HORNBECK, Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Geneviève MULLER-STEIN, Monsieur Claude SCHALLER, Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Eric CONRAD, Monsieur Robert ENGEL, Monsieur Stéphane ROMY, Monsieur Laurent GEYLLER, Madame Mathilde FISCHER, Monsieur Denis BARTHEL, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD, Monsieur Hugo RAPP, Monsieur Denis DIGEL, Madame Frédérique MEYER, Monsieur Yvan GIESSLER, Madame Emmanuelle PAGNIEZ, Monsieur Jean-Pierre HAAS, Madame Caroline REYS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

Absents ayant donné procuration :

Madame Tania SCHEUER donne procuration à Monsieur Eric CONRAD, Madame Marion SENGLER donne procuration à Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Oriane HUMMEL donne procuration à Madame Geneviève MULLER-STEIN, Madame Jennifer JUND donne procuration à Madame Nadège HORNBECK, Madame Birgül KARA donne procuration à Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Madame Fadimé CALIK donne procuration à Monsieur Erick CAKPO, Madame Anne BALLAND-EGELE donne procuration à Monsieur Marcel BAUER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ donne procuration à Monsieur Denis DIGEL

Dénomination de la prolongation des rues du Heyden/Saint-Hippolyte

N° DCM_111_2024

Domaine : Délibération
Sous-domaine : Urbanisme et Habitat
Service instructeur : Aménagement Urbain
Rapporteur : Monsieur Claude SCHALLER

Dans le cadre de l'aménagement de la desserte du nouveau centre d'incendie et de secours du Bas-Rhin (SIS 67), il a été procédé par la Ville de Sélestat à l'aménagement de la rue de Saint-Hippolyte pour partie et à la viabilisation du chemin rural dit « Heidenweg » afin de permettre la liaison avec la rue du Heyden et la desserte de l'accès technique du SIS 67.

Comme suite à ces aménagements, il est proposé :

- de classer dans le domaine public l'emprise du chemin rural « Heidenweg » aménagée ;
- de retenir comme nom de cette emprise « rue du Heyden » (la nouvelle voirie étant située dans le prolongement de cette dernière).

LE CONSEIL MUNICIPAL

**après avis favorable
de la Commission Aménagement et Cadre de Vie
réunie le 15/10/2024**

VU *le Code Général des Collectivités Territoriales.*

DÉCIDE de classer dans le domaine public l'emprise aménagée du Heidenweg telle que figurant sur le plan joint.

DÉCIDE de dénommer cette nouvelle voirie « rue du Heyden ».

P.J. : 1 plan

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire

Marcel BAUER

Le secrétaire de séance

Guillaume VETTER-GENOUD



Sans échelle

Envoyé en préfecture le 05/11/2024

Reçu en préfecture le 05/11/2024

Publié le

ID : 067-216704627-20241104-DCM_111_2024-DE



Emprise à classer dans
le plan de classement
publique et à délimiter

